

STAGE D'INSERTION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : STAGE D'INSERTION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES	Niveau d'études : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Nombre de périodes : 240 Périodes	N°UE : 1253

DESCRIPTION
<u>Finalités particulières</u> Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire. En particulier, elle permettra à l'étudiant de développer ses capacités à : ◆ appliquer les acquis théoriques ; ◆ analyser le contexte institutionnel ; ◆ analyser et évaluer continuellement ses actions et ses relations ; ◆ s'exercer aux tâches communes des fonctions d'aide-soignant et d'aide familial dans le respect des personnes et des règles déontologiques ; ◆ faire rapport de son expérience professionnelle.
<u>Prérequis :</u> ◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport adéquat aux situations rencontrées ; ◆ déterminer la profession qu'il envisage et expliquer son choix ; ◆ se situer face à son projet de formation en fonction de son expérience professionnelle ; ◆ proposer des actions adéquates relatives à la nutrition, aux activités de la vie quotidienne, à l'hygiène et au confort ; ◆ proposer des actions préventives en matière d'hygiène et de santé, en adéquation avec l'approche globale de la personne, dans le souci du maintien ou de l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie ; ◆ poser des gestes techniques adéquats dans le respect des principes d'hygiène, de sécurité, de bien-être et d'ergonomie.
<u>Documents de référence pour une préparation préalable au cours :</u> Dossier pédagogique section aide-soignant Enseignement secondaire supérieur de transition

Programme- Compétences attendues :

Dans le respect de la déontologie propre aux métiers, dans les limites de sa mission et des contraintes institutionnelles, à partir de situations professionnelles vécues aussi bien en institution qu'à domicile, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire l'organisation dans ses principales composantes ;
- ◆ d'identifier les différents acteurs agissant au sein de l'organisation ;
- ◆ de situer la place et de repérer les enjeux de sa fonction ;
- ◆ de collecter, par l'observation, la consultation des écrits et le questionnement de l'équipe, les informations requises pour les activités spécifiques du stage ;
- ◆ d'appliquer les acquis théoriques ;
- ◆ lors de la prise en charge de la personne :
 - ◆ de veiller à la satisfaction de ses besoins fondamentaux ;
 - ◆ de veiller à sa sécurité physique et psychique ;
 - ◆ d'apporter une aide à la restauration ou au maintien de l'autonomie ;
 - ◆ de contribuer à son confort et au maintien de son hygiène ;
 - ◆ de favoriser les liens sociaux ;
- ◆ d'inscrire ses activités dans un travail d'équipe ;
- ◆ d'établir une relation professionnelle avec le bénéficiaire, son entourage et les intervenants professionnels
- ◆ d'observer et de transmettre à l'équipe des informations succinctes et objectives indispensables à la progression, la cohérence et la qualité du travail d'équipe, et ce oralement ou par écrit en utilisant le vocabulaire adapté ;
- ◆ d'évaluer les résultats de ses actions et d'opérer les réajustements nécessaires ;
- ◆ de se questionner sur son identité professionnelle notamment au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'accomplir, dans le respect des règles déontologiques, des tâches communes aux fonctions d'aide familial et d'aide-soignant ;
- ◆ de travailler en équipe ;
- ◆ d'adopter des attitudes adéquates, en cohérence avec les valeurs fondamentales de respect des personnes, et de développer des attitudes d'ouverture visant à l'insertion dans une équipe de travail
- ◆ de rédiger le(s) rapport(s) conforme(s) en utilisant le vocabulaire lié à la profession et dans le respect des usages de la langue française et des consignes données par le(s) chargé(s) de cours

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'insertion dans le travail d'équipe,
- ◆ la qualité des tâches accomplies et des attitudes développées,
- ◆ l'objectivité des informations récoltées et transmises,
- ◆ le degré de précision, de concision, de pertinence et de cohérence du rapport,
- ◆ la valeur critique de l'auto-évaluation et de la prise de recul.

Contenu du stage d'insertion :

Le stage d'insertion de 100 heures en collectivités et 100 h à domicile permet aux étudiants de se situer face aux axes essentiels de la formation et de les amener à une plus grande autonomie d'action sans toutefois une acquisition complète des contenus théoriques.
En pratique, la classe est divisée en deux sous-groupes, chacun devant prester les deux stages.

Bibliographie

Programme pédagogique-dossier de formation MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1 DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE
FORMATION STAGE D'INSERTION DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION Approbation du Gouvernement de la
Communauté française du 05 juin 2008, sur avis conforme de la Commission de concertation

Statut du stage

Obligatoire

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Bertrand Dominique, Cataldo Giovannina

METHODOLOGIE

Stage d'insertion de 100 heures en collectivités et 100 h à domicile
Remise d'un rapport de stage à l'issue de l'UE ainsi que des documents tels que calendrier de stage, feuille de présences et rapport d'appréciation

MODES D'EVALUATION

Sur base d'observation des réalités de la pratique professionnelle, de collecte de données et d'informations décodées en stage : rédaction d'un rapport de stage + rapport d'appréciation évalué par le tuteur de stage.
Vois grille d'évaluation avec acquis d'apprentissage et critères de réussite remise aux étudiants